



Notification préalable pour les travaux de retrait de produits/matériaux d'amiante

ITM-AMN 6903.3 / FOR-CEA-001_2

VISA DE L'ITM NON REQUIS

Le présent document comporte 4 pages et 2 Annexes

Sommaire

Article	Rubriques	Page
1.	Objectif et domaine d'application	2
2.	Informations générales	2
3.	Descriptions du chantier de retrait d'applications d'amiante	3
4.	Signature	4
Annexe I.	Données concernant le sous-traitant	Annexe I.
Annexe II.	Données concernant les salariés intérimaires	Annexe II.

Notice d'information sur le traitement des données personnelles :

« Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (le « RGPD »).

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter la section « Protection des données » du site Internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees/formulaires.html> et/ou contacter l'ITM en vous adressant au Service Protection des Données, B.P. 27, L-2010 Luxembourg. »

Inspection du travail et des mines

Adresse postale: B.P. 27
Bureaux: 3, rue des Primeurs
Site internet: <http://www.itm.lu>

L-2010 Luxembourg
L-2361 Strassen
Email : contact@itm.etat.lu

Tel.: +352 247-76100
Fax: +352 247-96100
Vers. : 18/06/2024

Votre référence du plan de travail

Art. 1 – OBJECTIF ET DOMAINE D'APPLICATION

La notification sur base de l'article 4 pour les applications suivant l'article 4 paragraphe 1 du règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail.

Demande à remettre en 1 exemplaire à l'Inspection du travail et des mines.

Art. 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Référence du plan de travail

Votre numéro de référence de la notification

2.2. Données concernant le chantier de retrait d'application d'amiante ⁽¹⁾

Adresse du chantier/site

Rue :

Numéro :

Code postal :

Ville :

Type de bâtiment

(Ex : maison unifamiliale, école, commerces, industries, ...)

2.3. Identification de l'employeur, chargé des travaux de retrait des applications d'amiante

Nom de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

(En charge des travaux de désamiantage)

Rue :

Numéro :

Code postal :

Ville :

Responsable de l'entreprise

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Avez-vous recours à des sous-traitants ?

OUI

NON

Si **OUI**, veuillez joindre au plan de travail l'annexe I. pour chaque sous-traitant

2.4. Salariés intérimaires

Avez-vous recours à des salariés intérimaires ?

OUI

NON

Si **OUI**, veuillez joindre au plan de travail l'annexe II.

2.5. Identification du propriétaire / maître d'ouvrage

Nom/Prénom ou dénomination sociale	
Adresse	Rue :
	Numéro :
	Code postal :
	Ville :
Données de la personne de contact	Nom :
	Prénom :
	Mail :
	Téléphone :

2.6. Organisme de contrôle

Avez-vous prévu un organisme de contrôle ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si OUI, veuillez indiquer le nom de OC		

Art. 3 – DESCRIPTION DU CHANTIER DE RETRAIT D'APPLICATIONS D'AMIANTE

3.1. Descriptions générales du chantier

Nombre de travailleurs	
Début prévisionnel du chantier	
Fin prévisionnelle du chantier	
Durée prévisionnelle des travaux	
Localisation des applications sur le chantier (cave, étage, grenier, local, ...)	

3.2. Type et qualités d'amiante utilisés ou manipulés - TRAVAUX PREVUS

Mesure d'urgence suite à un danger direct avec travaux de retrait de produits/matériaux amiantés
Types d'actions

Mise en sécurité nécessaire afin de sécuriser le lieu de travail

- Encapsulage sans retrait (ex : calorifuge abimé mais ne sera pas retiré)
- Ramassage de débris de plaques en amiante-ciment – **uniquement pour situation d'urgence !!!**
- Protection de débris contenant de l'amiante (ex : sous une bâche) suite une découverte imprévue

Nature et Actions

Élimination sans travaux de retrait de produits et/ou matériaux contenant de l'amiante

- Portes (avec matériaux amiantés enfermés)
- Fenêtres (ouvrant) décrochable de son châssis de fenêtre (dormant) de tout type sans toucher au mastic
- Produit en amiante-ciment en stock **et** en bon état (sans démontage et non destructif)
- Joint de bride en stock (en bon état)
- Fusible amiante (enlèvement de la boîte à fusible en entier)
- Radiateur avec joint amiante (enlèvement sans assainissement) – **maximum 3 radiateurs**
- Interrupteur en Bakelite (enlèvement de l'interrupteur en une seule pièce)

Descriptions

ATTENTION La présente notification est uniquement d'application pour les cas de figure repris ci-dessus. Pour toutes autres types ou nature d'applications et/ ou matériaux contenant de l'amiante, un plan de travail doit être impérativement utilisé et nous notifié !

3.3. Mesures

Mesures de la teneur en fibres d'amiante dans l'air ambiant

Non

Oui (réalisée par OC du point 2.6.)

Mesure de la qualité de l'air par mesure électronique suivant VDI 3492, valeur de libération suivant RGD

Mesures prises pour limiter l'exposition des travailleurs à l'amiante

EPI Masque respiratoire classe P3

Combinaison jetable

Autres :

Accès. sécurisation des locaux concernés :

EPC Non

Oui

Description

Art. 4 – Signature

Lieu et Date

Tampon et signature de l'employeur

A noter ! Toutes les informations reprises ci-dessus doivent refléter la situation réelle et exacte du chantier ainsi que la nature des travaux à réaliser au moment de la rédaction du présent document.

Annexe I. -- Données concernant le sous-traitant

A remplir par chaque sous-traitant

AI.1 Référence du plan de travail

Numéro de référence du plan de travail	
--	--

AI.2. Données concernant le chantier de retrait d'application d'amiante ⁽¹⁾

Adresse du chantier/site	Rue :
	Numéro :
	Code postal :
	Ville :

AI.3. Identification de l'employeur de l'entreprise sous-traitante

Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise (En charge des travaux de désamiantage)	Rue :
	Numéro :
	Code postal :
	Ville :
Responsable de l'entreprise	Nom :
	Prénom :
	Mail :
	Téléphone :
Surveillant de chantier	Nom :
	Prénom :
	Mail :
	Téléphone :
Nombre de salariés	

AI.4. Le soussigné déclare que les travaux de désamiantage seront effectués conformément au règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail. Le présent plan de travail ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations éventuellement requises en vertu d'autres dispositions légales applicables en la matière.

Le soussigné confirme avoir lu et approuvé le plan de travail référé sous le point AI.1.

AI.5. Lieu et Date	AI.6. Tampon et signature de l'employeur

Annexe II. -- Données concernant les salariés intérimaires

A remplir en cas de salariés intérimaires occupés sur le chantier de désamiantage

II.1. Référence du plan de travail

Numéro de référence du plan de travail

II.2. Données concernant le chantier de retrait d'application d'amiante ⁽¹⁾

Adresse du chantier/site

Rue :

Numéro :

Code postal :

Ville :

II.3. Identification de l'entreprise intérimaire

Nom de l'entreprise intérimaire

Adresse de l'entreprise intérimaire

Rue :

Numéro :

Code postal :

Ville :

Données de la personne de contact

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

II.4. Informations concernant les salariés intérimaires ^(2,12)

Liste des salariés intérimaires
(Nom et prénom)

1.

2.

3.

4.

5.

Les salariés précités sont-ils chargés **d'effectuer des travaux de retrait** des applications d'amiante dans la zone confinée ?

OUI

NON

Les salariés précités sont-ils chargés **de la construction** de la zone confinée et de la remise en état ?

OUI

NON

Les salariés précités ont-ils reçu une **formation appropriée** avant d'entamer les travaux de désamiantage par l'employeur ?

OUI

NON

Si **OUI**, indiquer les données du formateur

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Si **NON**, les salariés n'ayant pas reçu une formation appropriée n'ont pas le droit d'effectuer tous les types de travaux les exposant à des produits ou des matériaux pouvant contenir de l'amiante.